

Delib2025-026 Salon du livre Ado 2025 Concours créatif : approbation du règlement et des prix

- Conseil Municipal du 15 mai 2025 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Considérant que la ville accorde une place importante au développement de la lecture et des pratiques créatives au sein de la population et plus particulièrement auprès des jeunes et des adolescents,

Considérant que la Ville organise des manifestations culturelles en vue de dynamiser le territoire,

Considérant le succès de la 8ème édition du Salon du livre Ado des 16 et 17 novembre 2024 qui a accueilli plus de 1 700 visiteurs à la médiathèque du centre-ville,

Considérant la volonté de la Ville de Suresnes de renouveler l'organisation de ce Salon littéraire en 2025 et de renouveler le concours créatif proposé aux jeunes âgés de 11 à 16 ans sur le thème « Métamorphose – Tout peut se transformer »,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Madame Sophie de LAMOTTE, Conseillère Municipale déléguée,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**
Nombre de pour : 41
Nombre de contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Nombre de ne prend pas part au vote : 0
Nombre de pouvoirs : 9
**Des membres présents ou représentés,
Décide,**

Article 1. - D'approuver le règlement de concours ci-après annexé.

Article 2. - D'autoriser l'octroi pour une valeur totale maximale de 255€ TTC, des prix et cadeaux aux gagnants selon les critères définis dans le règlement du concours créatif du Salon du livre Ado 2025.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le 22 mai 2025

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 23 mai 2025 et publié/affiché le 23 mai 2025 Pour le Maire et par délégation, la responsable de la Gestion des Instances Catherine MAGDELAINE



Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

Catherine MAGDELAINE  Signature numérique de Catherine MAGDELAINE
Date : 2025.05.23 14:22:36 +02'00'

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20250515-Delib2025-026-DE
Date de réception préfecture : 23/05/2025